



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 07 MARS 2022

Présent(e)s :

Claude EERDEKENS, Bourgmestre
Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise-LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Echevins
Sandrine CRUSPIN, Christian-BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra-LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha François, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN, Eddy SARTORI, Conseillers communaux
Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : Philippe RASQUIN

**13BIS.2. OBJET : Interpellation de Monsieur le Conseiller Etienne SERMON :
"Renforçons la transparence et l'accès à l'information pour les citoyens andennais"**

Monsieur Etienne SERMON, Conseiller communal, interpelle le Collège communal comme suit :

"Les 25 février et 24 juin 2019, le groupe AD&N interpellait le Collège sur la transparence et l'accès aux informations liées à nos Conseils communaux. Force est de constater que, depuis, nous avons fait un pas en avant : en plus de l'ordre du jour qui se résumait à une simple table des matières, les citoyens, le monde associatif, la presse locale,... ont à présent accès aux procès-verbaux de nos Conseils communaux ainsi qu'aux vidéos de nos séances.

Mais puisque tout est perfectible, ne serait-il pas intéressant d'ajouter ces éléments :

- une trace écrite de nos débats afin que les informations complémentaires et les nuances de nos échanges soient également accessibles au public (compte rendu analytique).*

En effet, les informations reprises dans la partie « Procès-verbaux » du site internet de la Ville ne se contentent que des délibérations de notre assemblée (textes techniques). Mais soyons de bon compte, si les enregistrements vidéos sont maintenus dans le futur, cela pourrait faire office de compte rendu intégral.

- la publication préalable de nos projets de délibérations et leurs annexes.*

Concernant ce dernier point, divers organes de presse et des associations ont mené une enquête auprès des 262 Villes et Communes de la Wallonie et souhaitent que les projets de délibérations soient mis en ligne de manière préalable aux réunions des Conseils communaux (sept jours avant). « Adjoindre les documents annexés aux projets n'est pas un luxe » annoncent-ils en chœur. Ce à quoi le ministre a répondu de manière positive : « La transparence est un principe essentiel en démocratie à partir du moment où on gère la chose publique ».

Rien qu'en Province de NAMUR, GEMBLOUX, ASSESSE, SAMBREVILLE et ONHAYE, ont déjà franchi le pas. Ailleurs en Wallonie, MONS, LIEGE, SERAING, WAVRE, VERVIERS, HUY, MARCHIN et bien d'autres publient également les projets de délibérations des Conseils communaux, au préalable. En Région bruxelloise, seules cinq communes sur les 19 n'ont pas encore finalisé leurs processus de mise en ligne préalable des documents des Conseils communaux.

Certaines communes comme DURBUY et SPA viennent de décider de publier leurs projets de délibérations mais également toutes leurs annexes afin que les citoyens aient une information la plus complète possible.

Selon cette enquête, il apparaît que le Collège de la Ville d'ANDENNE est classé en rouge : c'est-à-dire qu'il a refusé de communiquer ses projets de délibérations de manière préalable et a décidé de s'en tenir à la publication des délibérations signées conformément à la législation en vigueur.

Pouvez-vous nous confirmer cette information et nous expliciter les raisons de cette réponse ? Ne pourrions-nous pas réfléchir ensemble à cette problématique et ainsi emboîter le pas aux autres communes ?

Depuis nos interpellations de 2019, trois ministres régionaux ayant la tutelle sur les Villes et Communes se sont succédé et la réflexion en la matière, avec la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs), a sensiblement progressé de manière positive vers plus de transparence et un accès plus facile aux documents préalables des assemblées locales.

L'intercommunale IMIO a déjà mis en œuvre un logiciel permettant une gestion efficace de la mise en ligne préalable des projets de délibérations, et ce, de façon non chronophage, respectant le RGPD et spécifiant de manière très claire que ce sont des projets de délibérations afin d'éviter toute confusion.

Un décret est en cours d'élaboration et imposerait à une Ville comme ANDENNE la mise en ligne de tous ces documents pour le 1^{er} janvier 2023. Comment le Collège – et dans quels délais – compte-t-il gérer ce dossier ?

Merci pour vos réponses."

Monsieur le Bourgmestre répond textuellement comme suit :

"Monsieur le Président, je répondrais à Monsieur SERMON que le Collège est tout à fait pour la transparence... Preuve en est... C'est la transmission en direct de nos débats au Conseil communal pour la partie publique. Cette disposition ne figure pas dans le décret et ce n'est pas une obligation. L'on a décidé, puisque rien ne l'interdisait, d'autoriser bien entendu le fait que "la Filme Equipe" en l'espèce puisse retransmettre tous nos propos. Cela dit, la transparence a évidemment des limites aussi en matière de travail administratif pour notre personnel et notre Directeur général.

Nous savons que cet article dans la presse auquel vous faites écho a été publié à la suite du dépôt d'une proposition de décret par Monsieur DESQUESNES, Mandataire wallon CDH et Chef de groupe, si je ne me trompe. Il s'agit d'un Monsieur d'une très belle qualité intellectuelle qui a déposé un décret sous le sigle CDH. Notons que ce décret n'a pas reçu un accueil négatif des parties de la majorité que ce soit le PS, ECOLO ou le MR, mais il a été convenu qu'il ferait l'objet d'une discussion au sein du Parlement.

Ce que nous suggérons : si d'ici 3 à 4 mois il y a un décret qui scelle un accord des quatre formations démocratiques représentées au Parlement, on mettra en œuvre ce qui doit l'être et nous le ferons avec zèle et souci de transparence.

Pour l'instant, il reste des tas d'éléments d'incertitude qui feront l'objet d'un débat parlementaire qui devrait être clos, me semble-t-il, avant l'été. En fonction de la décision du Parlement wallon, nous nous alignerons évidemment sur ce qui doit être fait et je salue l'initiative intéressante du CDH en l'espèce mais qui sera peut être corrigée en fonction de la sensibilité des trois partenaires du Gouvernement wallon. Un peu de patience et après l'été, on verra ce qu'on pourra faire de plus.

Monsieur Etienne SERMON conclut comme suit :

"Merci beaucoup pour vos réponses. Si la date du 1er janvier 2023 est bien maintenue dans le décret, je pense qu'il va falloir être très rapide pour des questions de mise en place. D'ailleurs, je sais qu'elle existe, comme je l'ai expliqué. Je pense que ça va être un travail mais une fois que tout sera en place et que ça tournera, je pense que ça ira. Merci beaucoup.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

(s) Ronald GOSSIAUX

(s) Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ronald GOSSIAUX

Claude EERDEKENS



